

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 avril 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Marc  
QUINIOU**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018 (accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux groupe scolaire Jacques Prévert - conventions d'accès sur parcelles privées**

**La ville doit faire réaliser des travaux de réfection de la clôture du groupe scolaire Jacques Prévert qui nécessitent un accès par 3 parcelles privées.**

\*\*\*

La ville de Quimper a mandaté l'entreprise BELLOCQ afin de réaliser des travaux de réfection de la clôture du groupe scolaire Jacques Prévert.

Ceux-ci vont nécessiter un accès au chantier par trois parcelles limitrophes cadastrées AP 303, AP 304 et AP 305, propriétés de particuliers.

Aussi, une convention doit être établie entre la ville et chacun de ces propriétaires afin de préciser les modalités de cet accès, notamment la réalisation d'un constat d'huissier avant le début des travaux, à la charge de la ville et une indemnité pour la remise en état si nécessaire après travaux.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions d'occupation temporaire pour la réalisation de travaux publics.